

ARRÊTÉ ROYAL DU 3 AVRIL 2013 – PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ACCÈS AUX ET DE RÉUTILISATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ALBERT II, Roi des Belges,

À tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration, l'article 8, § 1^{er} ;

Vu l'arrêté royal du 29 avril 2008 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs, les articles 3 et 4 ;

Sur la proposition du Premier Ministre et de la Ministre de l'Intérieur et de l'avis des Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. Sont respectivement nommés président et président suppléant de la Commission de l'accès aux et de réutilisation des documents administratifs :

1° Mme Martine BAGUET, conseiller d'Etat ;

2° M. Pierre VANDERNOOT, conseiller d'Etat.

Art. 2. Sont respectivement nommés membre-secrétaire et membre-secrétaire suppléant de la Commission de l'accès aux et de réutilisation des documents administratifs :

1° M. Frankie SCHRAM, attaché ;

2° M. Frank VERDUYN, attaché.

Art. 3. § 1^{er}. Sont nommés membres effectifs de la section publicité de l'administration :

1° M. Herwig STALPAERT, conseiller auprès de la Direction générale Ressources humaines et Carrière du Service public fédéral Personnel et Organisation ;

2° Mme Sophie VANDEPONTSEELE, attachée auprès du Service public fédéral Sécurité sociale ;

3° Mme Prof. Dr. Kaat LEUS, chargée de cours principale à la « Vrije Universiteit Brussel » et avocate ;

4° M. Youri MOSSOUX, assistant au Centre de droit public de l'Université libre de Bruxelles.

§ 2. Sont respectivement nommés membres suppléants de la section publicité de l'administration :

1° M. Brecht VANDENBERCHE, attaché auprès des Services du président du Service public fédéral Justice ;

2° Mme Frédérique MALHERBE, directeur auprès des Services du président du comité de direction du Service public fédéral Finances ;

3° M. Prof. Dr. Alexander DE BECKER, chargé de cours à la « Vrije Universiteit Brussel » et chercheur post-doctorant auprès du "FWO-Vlaanderen" ;

4° M. Laurent MANISCALCO, assistant au Département de droit public de l'Université Catholique de Louvain et avocat.

Art. 4. § 1^{er}. Sont nommés membres effectifs de la section réutilisation des documents administratifs :

1° Mme Anne KROTHER-DELANDAT, attachée auprès de la Direction générale Communication externe du Service public fédéral Chancellerie du Premier Ministre ;

2° M. Adriaan ROSSEEL, attaché auprès du Service de gestion de la Banque-Carrefour des Entreprises du Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie ;

3° M. Bart TUKELUREN, manager auprès du « The Press » ASBL – « Belgian Periodical Press » ;

4° M. Jean-Philippe MOINY, chercheur auprès du Centre de recherches informatique et droit des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix Namur.

§ 2. Sont respectivement nommés membres suppléants de la section réutilisation des documents administratifs :

1° Mme Dominique DE VOS, directrice générale adjointe à l'Agence pour la Simplification administrative ;

2° M. Johan VAN DE WINKEL, attaché auprès des Services du président du Service public fédéral Justice ;

3° M. Tanguy de LESTRE, Business Development Manager auprès d'Agoria ASBL ;

4° Mme Cristina DOS SANTOS, chercheuse auprès du Centre de recherches informatique et droit des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix Namur.

Art. 5. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 6. Le Premier Ministre et le Ministre qui a l'Intérieur dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné a Châteauneuf-de-Crasse, le 3 avril 2013.

ALBERT

Par le Roi :

Le Premier Ministre,
E. DI RUPO

La Ministre de l'Intérieur,
Mme J. MILQUET

M.B., 8 avril 2013, pp. 21745-21746

Arrêté royal du 21 décembre 2013 portant remplacement des membres effectifs de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs

PHILIPPE, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration, l'article 8, § 1^{er};

Vu l'arrêté royal du 29 avril 2008 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs, les articles 3, § 4, 4, § 2, 5 et 6, alinéa 1^{er};

Considérant l'arrêté royal du 3 avril 2013 portant nomination des membres de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs;

Sur la proposition du Premier Ministre et de l'avis des Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. A partir du 30 juillet 2013, démission honorable est accordée à Mme Kaat LEUS, chargée de cours principale à la "Vrije Universiteit Brussel" et avocate, comme membre effectif de la section publicité de l'administration de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs.

Art. 2. Mme Aube WIRTGEN, chargée de cours à la "Vrije Universiteit Brussel" et avocate, est nommée membre effectif de la section publicité de l'administration de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs, en remplacement de Mme Kaat LEUS, démissionnaire, dont elle achève le mandat.

Art. 3. A partir du 1^{er} octobre 2013, démission honorable est accordée à M. Jean-Philippe MOINY, chercheur auprès du Centre de recherches informatique et droit des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix Namur, comme membre effectif de la section réutilisation des documents administratifs de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs.

Art. 4. Mme Elise DEGRAVE, chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université de Namur, est nommée membre effectif de la section réutilisation de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs, en remplacement de M. Jean-Philippe MOINY, démissionnaire, dont elle achève le mandat.

Art. 5. Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 21 décembre 2013.

PHILIPPE

Par le Roi :

Le Premier Ministre,
E. DI RUPO

M.B. 30 décembre 2013, 103.389.